

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Affectation du résultat 2025		<u>SEANCE DU 09.03.2026</u>
Date de convocation : 27.02.2026	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents :</u> M. VIALLET. J.F. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 10.03.2026	Présents : 7	<u>Secrétaire de séance :</u>
N° Délibération 01247.2026.03.010	Votants : 8	<u>Pouvoirs :</u>
	Pouvoirs : 1	<ul style="list-style-type: none"> C. GROSGURIN donne pouvoir à D. JULLIARD

OBJET : GESTION FINANCIERE – Affectation du résultat 2025

Mme le maire explique que le résultat est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté) pour obtenir le résultat global.

Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat, s'il y en a un, peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner les deux solutions.

Mme le maire expose au conseil municipal que :

- Le résultat de fonctionnement 2025 s'élève à : +295 910,35 €
- Le report de fonctionnement de 2024 s'élève à : +664 774,23 €
- Soit un résultat de clôture de fonctionnement 2025 de : +960 684,58 €
- Le résultat d'investissement 2025 s'élève à : -746 206,52 €
- Le report d'investissement de 2024 s'élève à : -93 756,38 €
- Soit un résultat de clôture d'investissement 2025 de : -839 962,90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire le résultat d'investissement comme suit : I/D 001 : 839 962,90 €
- Décide d'apurer le déficit d'investissement I/R 1068 (10) : 839 962,90 €
- Décide d'inscrire le résultat de fonctionnement reporté : F/R 002 : 120 721,68 €
- Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 8 (dont 1 pouvoir : C. GROSGURIN)
DELIBERATION N°01247.2026.03.010

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET